



Séparation couple pacsé avec enfant

Par **laurent**, le **04/02/2012 à 14:50**

Bonjour,rnrnJe suis pacsé avec ma compagne,elle veut que l'on se sépare!Nous avons un bébé de 9 mois!rnMa question est sur la garde du petit!Nous nous somme arrangé tout les 2!rnC'est elle qui va le garder mais je pourrait l'avoir quand je veut et quand elle travail.De plus ma mère est la nounou.Elle travail sur poste en 12h de jour comme de nuit et week end comprit.rnCeci étant on ma dit que pour le moment c'était bien comme ça mais que le jour ou elle en décidait autrement moi je ne pourrait plus rien faire pour le voir aussi souvent!On ma dit que je devait demander la garde alternée et que ceci étant fait on pourrait quand même s'arranger entre nous sur la garde!En fait j'ai peur que sur le long terme elle change d'avis et que je ne puisse plus avoir de recourt pour voir mon petit.rnPouvez m'éclairer sur ces points merci dans l'attente de vos réponses!

Par **cocotte1003**, le **04/02/2012 à 17:55**

Bonjour, effectivement seule une décision de justice a à etre respecté. donc vous vous mettez d'accord par écrit sur les modalités de visites, d'hébergement, de trajets, de pension..... et vous saisissez le juge au affaires familiales du tribunal dont dépend le domicile de l'enfant qui entérinera vos décisions si elles sont dans l'intéret de l'enfant. Vous n'avez pas besoin d'avocat et vous aurez ainsi la possibilité de faire respecter les choses s'il y a un jour problème, cordialement

Par **laurent**, le **05/02/2012 à 18:07**

Merci de votre réponse!
Donc je peut faire une demande de garde alternée? Est ce que cela est dur a obtenir? Pourrais je avoir des aides aussi? Moi j'ai un travail a horaire fixe puis ma mère sera la nounou!
Elle travail sur poste jour/nuit en 12h et aléatoire!
De plus elle a trouver un appartement 2 rue plus loin!
Dans l'attente de votre réponse merci.

Par **cocotte1003**, le **05/02/2012 à 18:15**

bonjour, vous pouvez vous mettre d'accord sur une alternée mais il faut vous mettre d'accord sur des jours bien définis par exemple semaine paire che maman: semaine impaire chez papa ou ou lundi mardi chez l'un le reste de la semaine chez l'autre puisque vous voulez un accord qui puisse etre respecter, cordialement